

# Vers de nouvelles perspectives : les Aroéven à l'heure des choix

*Au regard de son histoire, quelles seraient les perspectives de notre mouvement à l'aune des évolutions sociétales et de l'organisation administrative de la République suite aux diverses lois de décentralisation et de déconcentration de l'État ? Aujourd'hui, les Aroéven, bien qu'ayant leurs spécificités, se réclament de l'éducation populaire fragilisée notamment pour des raisons économiques. Il est impératif de passer du diagnostic à la prospective.*

## L'éducation populaire

L'éducation populaire a un rôle d'éclairage, de circulation des savoirs et de la culture, pour agir en tant que citoyen. Aujourd'hui, cela signifie de pouvoir agir tant à l'échelle locale qu'à celle de la planète, compte tenu des enjeux (climatiques notamment) et des défis à relever. Elle postule de partir des besoins du peuple dans une visée d'émancipation collective. Elle s'adresse ainsi aux personnes dans une triple dimension : celle territoriale qui concerne toutes les habitantes et habitants d'un espace donné, celle politique qui vise l'ensemble des citoyennes et citoyens et celle socio-économique qui définit une classe sociale défavorisée au bénéfice de laquelle il faut agir. Elle cherche à articuler la dimension collective *du vivre ensemble* avec la reconnaissance de l'épanouissement personnel.

L'éducation populaire est un mouvement volontaire porté par des associations et des citoyens qui, ensemble, conduisent des actions à travers la culture, l'éducation, le sport, la solidarité, l'action sociale... Aujourd'hui, les fédérations d'éducation populaire sont soumises aux contraintes économiques et doivent nouer des partenariats avec l'État, les collectivités locales et diverses institutions. Ces partenariats se traduisent souvent par des conventions pluriannuelles sur objectifs. Cette dépendance institutionnelle provoque-t-elle une compromission du projet associatif en s'éloignant peu à peu de l'éducation populaire ? Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) suite à sa saisine va publier un rapport, *L'éducation populaire, une exigence du 21<sup>ème</sup> siècle qui «s'attachera à dresser un état des lieux et à analyser les évolutions récentes de ce secteur»*. Le CESE souhaite identifier *«les besoins auxquels peut répondre aujourd'hui l'édu-*

*cation populaire dans une société bouleversée par le renforcement des inégalités, des mutations comme la mondialisation, l'irruption des technologies de l'information, les bouleversements climatiques et les menaces sur la biodiversité, etc.»*. La question des moyens et des outils dont dispose l'éducation populaire pour atteindre ses objectifs sera évidemment posée ! Les défis auxquels elle est confrontée sont nombreux : *«défis des politiques publiques, du modèle économique, de la gouvernance, de la formation, de la concurrence par d'autres actrices et acteurs, de l'évolution des attentes des populations, de l'engagement citoyen, etc.»* Les Aroéven sont confrontées à ces défis. Elles développent l'éducation populaire dans une démarche de formation et une démarche d'émancipation complémentaires à l'école publique dans ce que nous appelons aujourd'hui l'éducation non-formelle.

## Petit retour sur l'histoire de notre mouvement

Les Aroéven sont nées dans l'après-guerre. Ce sont des enseignants des centres d'apprentissage publics qui, constatant la souffrance particulière de leurs élèves, vont organiser pour eux et avec eux des colonies de vacances afin de ne pas les laisser dans le dénuement

René Bouillon,  
administrateur. Fédération des Aroéven

familial pendant les congés d'été. Ils veulent agir pour lutter contre les inégalités sociales. C'était une nécessité ! Il faut dire qu'à cette époque, la colonie de vacances est reconnue pour répondre à un certain nombre de besoins, sanitaires, sociaux, familiaux... A travers un voyage, ces professeurs adeptes des méthodes de la pédagogie active et novatrice vont poursuivre l'éducation de leurs élèves. Les premiers séjours vont avoir lieu en 1947. Ils se développent partout en France, s'appuyant sur l'échange de locaux devenus vides pendant les vacances d'été. Leur bien-fondé et les retours très positifs de ces actions vont interpellier le secrétaire d'État à l'enseignement technique qui va, par circulaire de 1952, créer, les Associations régionales de vacances de l'enseignement technique (Arovet). La circulaire précisera le périmètre d'action de ces associations : la région, en fait, ce sera l'académie et désignera le recteur d'académie comme président de droit.



Notre regretté ami et fondateur de l'Aroéven Bretagne et de la Foéven, Joseph Morfoisse, a retracé l'histoire de notre mouvement dans un article intitulé *La genèse d'un mouvement*. Il y analyse sa création dans une réponse à des nécessités. La première a déjà été évoquée. La seconde sera la réponse au besoin de fédérer l'ensemble de ces associations et donc de créer la Foéven, en 1956. Les Arovet puis les Aroéven vont ensuite développer leurs actions dans une volonté d'éducation globale, à la fois sur le temps des vacances et sur le temps scolaire. Je n'y reviendrai pas ici, chacun les connaît. Dans leur projet associatif, les Aroéven placent l'école, par son importance fondamentale, au cœur de leur action. Comme de nombreuses associations d'éducation populaire, elles sont porteuses d'un projet de changement de la société visant à plus de justice sociale à travers le droit à la réussite pour tous sans distinction aucune.

Il est intéressant de noter que, par nécessité, la structuration retenue pour notre mouvement, est l'échelle académique. A travers cet échelon territorial, sous la présidence et l'influence des recteurs, les Aroéven peuvent alors développer leurs actions d'éducation populaire que sont les centres de vacances, et toucher, toutes celles et tous ceux, particulièrement défavorisés, qui en ont besoin.

### Qu'en est-il, aujourd'hui, demain?

Les colonies de vacances répondaient dans les années 1960 à un projet social, porté par

l'ensemble de la société. Les Aroéven, comme les autres fédérations d'éducation populaire organisatrices de séjours, se sont développées en s'appuyant sur cette activité, tant qu'elle a été reconnue socialement. A partir des années 1990, le déclin des colonies de vacances s'amplifie. Le public visé évolue. Les contraintes réglementaires augmentent, les coûts des séjours s'envolent. L'intérêt, même, des séjours de vacances avec hébergement est remis en cause. Quel est leur apport au côté de l'éducation formelle et de l'éducation familiale ? Cela fragilise donc les organisateurs et en particulier les Aroéven.

Historiquement, nous l'avons vu, l'éducation populaire dans les Aroéven, comme dans les autres grandes fédérations, s'est construite en connexion étroite avec l'école et ses enseignants. Aujourd'hui, le développement des Aroéven s'effectue surtout dans le cadre de l'éducation formelle, aux côtés de l'éducation nationale. Les axes développés par les Aroéven portent sur l'accompagnement des parents pour leur permettre de s'affirmer comme partenaires véritables de l'École, l'aide aux jeunes à se construire comme acteurs de leur devenir scolaire, éducatif et professionnel, à la promotion de la place de la parole des enfants et des jeunes dans leur éducation et, pour ce faire, le renforcement des procédures démocratiques institutionnelles ainsi que la maîtrise des nouveaux outils de communication.

Les projets développés par les Aroéven sont portés, coordonnés et valorisés par la Fédération auprès du ministère de l'éducation nationale. Les Aroéven, du fait de leur histoire, n'ont pas su, contrairement à d'autres fédérations, créer de nouveaux partenariats avec

<sup>1</sup> La revue Foéven, «La genèse d'un mouvement», n°161, mai 2011.



les collectivités territoriales, au moment des différentes décentralisations. Quand les recteurs présidaient les associations, il n'était nul besoin de se tourner vers d'autres partenaires. Le lien avec le ministère de l'éducation nationale était naturel, il reste très fort et unique. Or, les lois successives de décentralisation ont donné aux collectivités locales et territoriales une mission générale en matière d'éducation. Comme le rappelait Françoise Lorcerie, dans l'éditorial du numéro 447 des *Cahiers pédagogiques*, qu'elle coordonnait avec Pierre Madiot

*«la territorialisation éducative est un fait»*. Dans les territoires, de nouvelles coordinations entre acteurs scolaires et villes, conseils départementaux, régions ont été promues. Il s'agit de rechercher des cohérences, des convergences qui restent dépendantes des investissements des uns et des autres et souvent, en particulier, de la propension des acteurs scolaires à se saisir des offres de partenariat avancées par les acteurs locaux. C'est à ce titre que

2 «Cahiers pédagogiques «École, milieux et territoires», Dossier coordonné par Françoise Lorcerie et Pierre Madiot, n°447.

les Aroéven peuvent développer leur action d'éducation populaire en étant au plus près des territoires pour intervenir auprès de ceux qui en ont le plus besoin, dans les zones exposées aux risques de précarisation, spécifiquement, afin d'enrayer des effets de spirale négative susceptibles de dégrader tout autant l'action éducative des établissements que leur environnement : dans les zones rurales où se vit une mutation de l'activité économique ; dans les zones urbaines pauvres où se conjuguent tous les facteurs de perte ou de recul de valeurs conduisant à la diminution de l'ordre social. Les Aroéven, grâce à leurs expérimentations et

ritorial. Ce travail ne peut être porté que par la Fédération, qui pour l'effectuer, doit avoir les moyens et ressources tant pédagogiques que politiques.

Il y a donc nécessité à se renouveler et à innover afin de promouvoir de nouvelles actions de nature à répondre aujourd'hui aux besoins de l'école et de notre société. Le travail de terrain doit donc nourrir la réflexion et l'innovation pédagogique initiées nationalement et vice versa. Dans la culture du *en même temps*, les décisions et orientations en matière d'éducation se prennent à la fois rue de Gre-

### *Il y a donc nécessité à se renouveler et à innover afin de promouvoir de nouvelles actions de nature à répondre aujourd'hui aux besoins de l'école et de notre société.*

leurs travaux de recherche depuis plus de 60 ans, en s'appuyant sur des méthodes d'éducation active, ont su développer des dispositifs innovants, tels que les dispositifs de médiation par les pairs qui répondent particulièrement à ces objectifs dans ces territoires. Ces actions au sein même de l'institution scolaire relèvent bien de l'éducation populaire car ils visent bien à agir pour une transformation sociale.

Aujourd'hui, dans le cadre des conventions pluriannuelles sur objectifs, le ministère considère les associations partenaires de l'école comme des opérateurs. Les actions proposées, fruits des études et recherches pédagogiques doivent ensuite être labellisées et répondre à ses besoins tant sur le plan ministériel que ter-

nelle et dans les rectorats. Il faut donc être en capacité d'agir à la fois au niveau ministériel et au niveau académique. La structuration académique évolue. Elle tend à se confondre avec l'organisation régionale. Les régions, ne l'oublions pas, ont été désignées par la loi NOTRe<sup>3</sup> comme chef de file pour coordonner les actions territoriales relatives à la politique de la jeunesse. Les Aroéven devront adapter leur structuration pour répondre à cet enjeu territorial et être en cohérence avec la structuration des grandes régions. Elles doivent y travailler dès aujourd'hui afin d'être en capacité de développer leur projet. ■

3 «Journal officiel de la République française», Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, 8 août 2015.